Elections Législatives du 25 Novembre 1962

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Electrices, Electeurs,

Nous remerçions les 28.907 électrices et électeurs qui le 18 Novembre, en Charente Maritime ont apporté leurs suffrages à notre Parti.

Les résultats du 1er tour des Elections législatives confirment ce que nous avons dit au lendemain du référendum :

Le Parti Communiste apparaît comme la principale force d'opposition au pouvoir personnel.

Sur le plan national le Parti Communiste gagne en voix et en pourcentage par rapport à 1958. 9 de ses candidats ont été élus dimanche dernier alors qu'un seul l'avait été au 1er tour de 1958.

Cependant la réaction à bloqué ses voix sur l'U.N.R. et la menace qui pèse sur les libertés s'aggrave.

Face à ce danger, contre les candidats du pouvoir personnel et pour barrer la route à la dictature, l'union des républicains doit maintenant se réaliser sur les candidats de la démocratie placés en tête au 1er tour par le suffrage universel.

En conséquence, conformément à ses déclarations d'avant le 1er tour, le Parti Communiste Français maintient au 2ème tour ses candidats là ou ils sont arrivés en tête des autres candidats républicains.

à La Rochelle :

Léon BELLY

qui obtient 8.385 voix devant Roger Faraud, candidat d'entente démocratique présenté par le parti socialiste S.F.I.O. et le parti radical qui recueille sur son nom 5.431 voix.

à Rochefort :

Armand SALLE

qui obtient 4.771 voix devant Roger Gaborit, candidat d'entente démocratique présenté par le parti radical et le parti socialiste S.F.I.O. qui recueille sur son nom 4.096 voix et Michel Fort candidat républicain démocrate qui recueille 1.212 voix.

à Royan :

Jean PAPEAU

qui obtient 5.146 voix devant Michel Boucher P. S. U. qui recueille 2.419 voix.

à Saint-Jean d'Angély :

Antoinette GUILBAUD

qui obtient 4.197 voix devant André Dubois qui recueille sur son nom 3.364 voix.

Dans la circonscription de Saintes - Jonzac, afin de battre le candidat indépendant-paysan Begouin le Parti Communiste Français se désiste en faveur de Monsieur Daniel DAVIAUD candidat d'entente démocratique présenté par le parti radical socialiste et par le parti socialiste S.F.I.O. arrivé en tête avec 12.074 voix.

Notre Parti tient ainsi l'engagement solennel pris auprès du Cartel d'action laïque de la Charente Maritime et le Corps électoral de desister son candidat au 2ème tour pour le candidat laïque le mieux placé.

Le même engagement réciproque avait été pris par les candidats suivants :

— à La Rochelle : Roger FARAUD.

— à Rochefort : Roger GABORIT et Michel FORT.

— à Royan : Michel BOUCHER.

— à Saint-Jean d'Angély : André DUBOIS.

— à Saintes-Jonzac : Daniel DAVIAUD et Jacques DESMOULINS.

Nous appelons donc tous les laïques, tous les électeurs Socialistes et Radicaux, tous les républicains à grouper leurs voix sur le Candidat d'union républicaine et laïque désigné par le 1er tour.

Il est urgent de faire bloc contre l'ennemi commun.

L'union des républicains est la Condition indispensable pour donner un Coup d'arrêt à l'évolution du régime vers la dictature absolue et pour imposer une politique nouvelle tournée vers l'avenir.

Contre le pouvoir personnel et la dictature.

Pour une république véritable et laïque.

Pour le progrès social, la paix et les libertés.

PAS D'ABSTENTIONS.

VOTEZ POUR

Léon BELLY

SUPPLÉANT : **Lucien DÉSOYER**

Candidats d'union républicaine et laïque

APPEL

Le Comité départemental d'Action Laïque de la Charente Maritime a pris acte de l'engagement des Candidats laïques et Républicains de se retirer devant celui d'entre eux qui serait le mieux placé en vue du second tour et de demander à leurs électeurs le report de leurs voix.

En conséquence, le Comité Départemental d'Action Laïque demande à tous les démocrates, à tous les laïques de voter au second tour pour les candidats laïques les mieux placés, dont les noms suivent :

— La Rochelle : Leon Belly, suppléant Desoyer Lucien.

— Royan : Jean Papaud, suppléant Marcel Béziau.

— Rochefort : Armard Sallé, suppléant Yvette Chupin.

— Saint-Jean-d'Angely : Antoinette Guilbaud, suppléant Serge Vuagnoux.

— Saintes-Jonzac : Daniel Daviaud, suppléant Pierre Menezo.

Le Comité Departemental d'Action Laïque, inquiet du nombre croissant des abstentions, lance un appel solennel à tous les démocrates, à tous les laïques, pour qu'ils exercent leur droit de citoyens libres pendant qu'il en est temps encore, à seule fin de sauver la démocratie et de restaurer la laïcité.

Vu : les Candidats.